



# TITRE PROFESSIONNEL PLAQUISTE

à du au

Financé par

**BTP CFA Centre Val de Loire**

Saran

Tél :

## CONDITIONS D'ADMISSION

**Niveau de sortie :**

Niveau 3 (CAP, BEP)

## Contenu et programme

**Objectifs :**

Il réalise le traitement manuel ou mécanique des joints et des reprises aux plâtres manuels. Pour réaliser ces ouvrages, le plaquiste réceptionne et utilise des échafaudages fixes, monte, utilise et démonte des échafaudages roulants.

Après avoir reçu les consignes de son responsable, il organise son poste de travail, et établit l'ordre d'exécution et les modes opératoires des ouvrages à réaliser. Par la connaissance qu'il a des normes de conformité des supports de réception, il a la capacité de les contrôler avant d'intervenir et d'alerter son responsable en cas de non-conformité. Tout au long de son intervention, il contrôle son travail et rend compte à son responsable du déroulement du chantier. Pour toutes ses missions, le plaquiste est amené à travailler en équipe. Il coordonne sa propre activité avec celles des autres corps de métiers présents sur le chantier en simultané ou de manière décalée.

Selon la structure de l'entreprise il peut travailler en déplacement, soit localement dans les petites entreprises, soit régionalement (voire nationalement) pour les plus grosses entreprises. Dans les petites entreprises, il peut être amené à intervenir fréquemment sur d'autres chantiers.

Il intervient dans des locaux clos et couverts, occupés ou non, parfois sur des échafaudages intérieurs roulants ou fixes. Dans ce cas, il est en possession des habilitations nécessaires.

Sur le chantier, il manipule des charges lourdes et encombrantes et utilise du matériel électroportatif : il porte les équipements de protection individuelle (EPI) en relation avec les risques associés aux tâches qu'il réalise, et respecte les règles d'hygiène et de sécurité

individuelles et collectives.

Il peut être amené à intervenir sur des chantiers en rénovation pouvant présenter des risques dus à la présence d'amiante. Il avertit son responsable en cas de suspicion de présence d'amiante dans les matériaux sur lesquels il intervient.

Dans le cas où le plaquiste est amené à travailler sur ou à proximité de matériaux amiantés, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur la prévention des risques liés à l'amiante (SS4).

Il a connaissance des principes du développement durable et réalise le tri sélectif des déchets selon leur catégorie, générés par son activité.

### Programme :

Certificat de compétences professionnelles (CCP) - 1. Réaliser l'aménagement intérieur en plaques de plâtre et similaires

Certificat de compétences professionnelles (CCP) - 2. Réaliser le traitement des joints et des reprises aux plâtres

## LES AUTRES SESSIONS

Adresse	Date de sessions	Publics	Financeurs
 <a href="#">Blois (41)</a>	du 01/09/2025 au 26/06/2026	Tout public	

## Informations pratiques

### Organisme responsable :

- Saran

Numéro de session : / Référence GIP : 23103

Mise à jour le 13/06/2025